

LA RECHERCHE

EN FRANCE

**> DOCTORAT,
MODE D'EMPLOI**





01 LA FRANCE, UNE GRANDE NATION HISTORIQUE DE RECHERCHE

- 50 milliards d'euros d'investissements I & D
- Plus de 285 000 chercheurs dont 60 % en entreprise
- 74 600 doctorats
- Plus de 14 500 Doctorats délivrés par an

02 LA FRANCE, UNE PUISSANCE ÉCONOMIQUE MONDIALE

- 3^e rang des pays de l'OCDE pour le volume de PIB
- Part du PIB pour la recherche : 2,27 %

03 UNE PRODUCTION SCIENTIFIQUE DE HAUT NIVEAU

- 4^e rang mondial pour l'impact des publications (H-index)
- 2^e rang mondial pour le dépôt de brevets
- 2^e rang européen et 4^e rang mondial pour le stock de brevets européens

04 UNE RECONNAISSANCE INTERNATIONALE DE SES CHERCHEURS

- 2^e rang mondial pour les Médailles Fields
- 4^e rang mondial pour les prix Nobel

05 UNE PARTICIPATION DANS DES PROJETS D'ENVERGURE MONDIALE

- Adhésion Large median collaboration (LRCM) : CERN, Mars Science Lander, Rosetta, Synchrotron européen (ESRF), Very Large Telescope (VLT)

06 DES UNIVERSITÉS AU CŒUR DE LA RECHERCHE

- 265 Écoles Doctorales
- Doctorat en France ou en anglais

07 LA RECHERCHE FRANÇAISE ATTRACTIVE À L'INTERNATIONAL

- 42 % de doctorants étrangers
- 3^e rang d'accueil des doctorants étrangers après les États-Unis et le Royaume-Uni
- 7^e rang du nombre de publications scientifiques

08 LE CNRS ET LE CEA, DES INSTITUTIONS RECONNUES DANS LE MONDE ENTIER

- Le CNRS : 2^e institution de recherche en termes de publications scientifiques de haut niveau (Scopus 2018)
- Le CEA : 1^{er} rang mondial au classement Thomson Reuters 2018

09 UN RÉSEAU DE RECHERCHE MONDIAL

- Plus de 250 implantations dans le monde des grands organismes de recherche français (CNRS, CNRS INRIA, AEROSPACE, INSERM, Pasteur...)
- 57 % de collaborations internationales (BESON 2016)

10 DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS POUR LA RECHERCHE

- Les entrées des étrangers représentent 13 % des investissements en R&D en France
- 40 % des chercheurs travaillent sous le statut salarié

Avril 2019



LA FORMATION DOCTORALE EN FRANCE

La formation doctorale en France s'effectue au sein d'une équipe ou unité de recherche (UR), rattachée à une École Doctorale (ED), sous le contrôle et la responsabilité d'un directeur de thèse. La formation dure 3 ans et se conclut par la soutenance d'une thèse.

> LES ÉCOLES DOCTORALES

En 2019, on compte 265 Écoles Doctorales réparties sur tout le territoire, rattachées aux universités ou établissements habilités.

> ORGANISATION DES ÉCOLES DOCTORALES

Les Écoles Doctorales sont accréditées par l'État et évaluées tous les 5 ans par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres). L'accréditation de chaque École Doctorale précise ses champs scientifiques de compétence.

Une École Doctorale est dirigée par un directeur assisté d'un conseil.

- Le directeur de l'École Doctorale est le lien entre les doctorants, l'institution de rattachement et le laboratoire.
- Le conseil de l'École Doctorale est composé pour moitié des représentants des établissements, des unités ou équipes de recherche concernées. 20% du total des membres du conseil sont des doctorants appartenant à l'École Doctorale élus par leurs pairs.



> LES ÉCOLES UNIVERSITAIRES DE RECHERCHE

29 Écoles universitaires de recherche (EUR) ont vu le jour en septembre 2018. Créées sur le modèle des **Graduate schools**, ces EUR associent universités, écoles et organismes de recherche dans une communauté dotée de moyens financiers supplémentaires et rassemblent des formations de Master et de Doctorat, ainsi qu'un ou plusieurs laboratoires de recherche de haut niveau. Un nouvel appel à projets lancé par le MESRI en 2019 permettra la création de nouvelles EUR.

Ces EUR présentent l'intérêt d'offrir un cadre de recherche identifié comme étant d'excellence. Elles ont pour vocation de former les étudiants à la recherche dès le Master et d'accompagner l'insertion professionnelle des étudiants (source Deuxième appel à projets <https://anr.fr/fileadmin/aap/2018/aap-ia-eur-2018.pdf>). Les étudiants sélectionnés dans le cadre d'un projet d'école universitaire de Recherche ont ainsi la garantie de bénéficier d'un environnement de recherche exceptionnel.

Liste des 29 EUR

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

> Stratégie > Stratégie transversale

> Investissements d'avenir

L'École Doctorale (ED) est une fédération d'unités de recherche et de laboratoires. Elle assure le suivi des procédures de recrutement des doctorants, le suivi de la qualité des recherches doctorales, de la mise en œuvre du projet professionnel des doctorants et de leur poursuite de carrière. Elle participe à la politique de coopération scientifique internationale de l'université de rattachement.

Annuaire des Écoles Doctorales : <https://doctorat.campusfrance.org>

LE CONTENU DE LA FORMATION DOCTORALE

D'une durée de 3 ans (6 ans sur dérogation), la formation doctorale consiste en un travail de recherche encadré par un directeur, au sein d'une unité de recherche. Elle se conclut par la rédaction d'une thèse puis par sa soutenance, restitution synthétique des travaux scientifiques effectués, validés par la communauté scientifique.

À côté de l'activité de recherche, le doctorant doit suivre environ 160 heures de formation parmi celles proposées par l'École Doctorale. Une partie de ces formations est imposée par l'École Doctorale, une partie est au libre choix du doctorant (méthodologie et maîtrise de la langue française ; business et innovation ; cours disciplinaires ; enseignement et vulgarisation scientifique, ...).

Le doctorant doit également répondre aux conditions fixées par l'école doctorale en termes de publications et participations à des séminaires.

Plus d'informations :
fiche diplôme "La formation doctorale en France".

www.campusfrance.org
> Ressources documentaires > Offre de formation, domaines d'études et de recherche > Fiches diplômes

> DÉPÔT DE LA THÈSE

L'établissement habilité à délivrer le Doctorat est tenu de signaler les thèses soutenues. Le doctorant doit déposer son manuscrit auprès de l'établissement de soutenance. Ce dépôt légal sert à archiver la thèse.

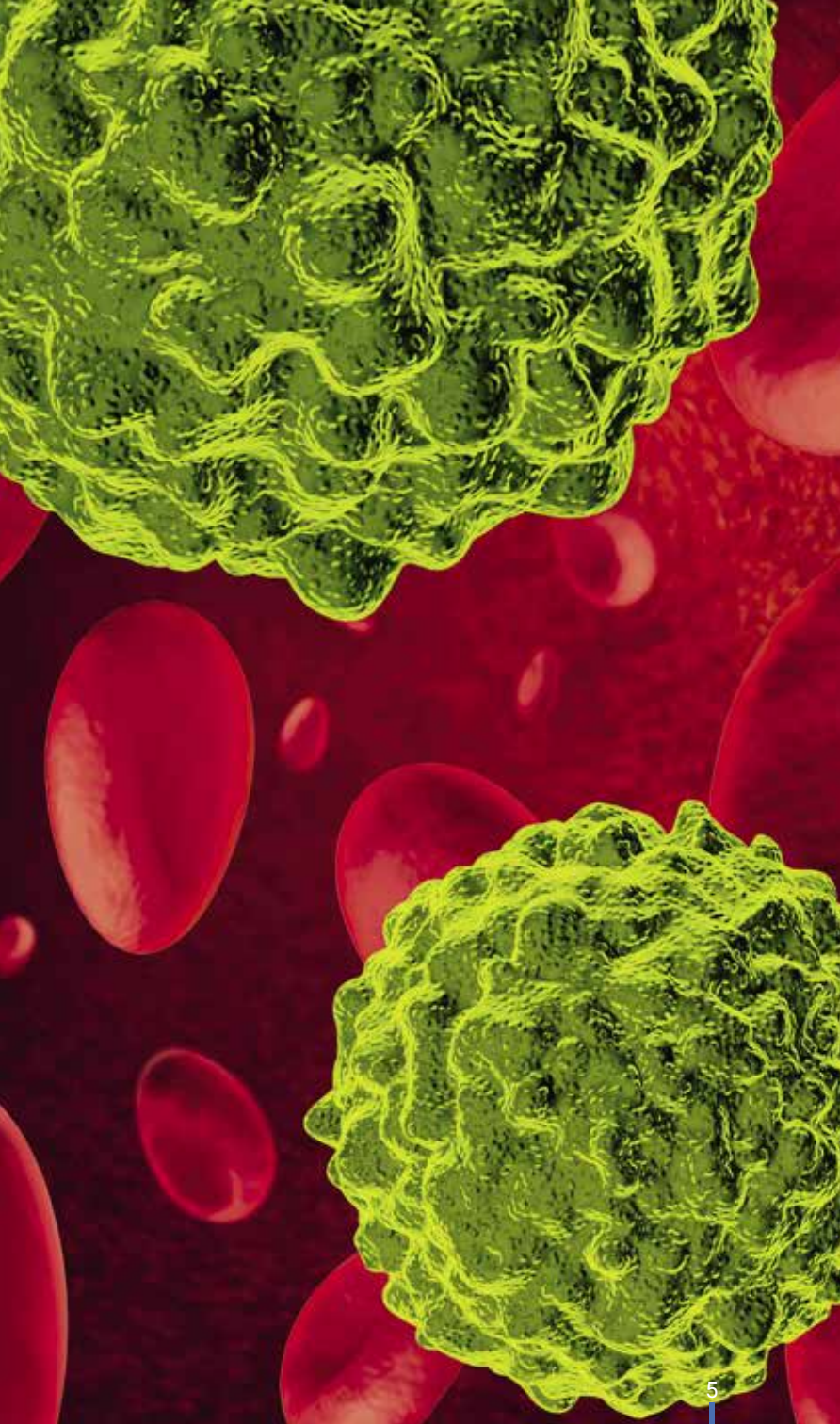
Fichier national des thèses : www.theses.fr



> INFO

Le directeur du projet doctoral (ou de recherches doctorales) est un acteur clé. Il est responsable de l'élaboration du projet doctoral, durant trois ans, en tant que supérieur direct du doctorant dans le laboratoire. Pour pouvoir diriger un projet doctoral, il doit être titulaire d'une Habilitation à Diriger des Recherches (HDR).





> BONNES PRATIQUES : LES FICHES ANDÈS

L'Association Nationale des Docteurs met à disposition des doctorants une série de fiches avec les bonnes pratiques pour élaborer et mener son projet doctoral dans de bonnes conditions.

<https://andes.asso.fr/loupe/>

> FAIRE UN DOCTORAT EN ANGLAIS

- En sciences exactes, sciences de l'ingénieur et biologie, aucun niveau de français n'est requis pour faire son Doctorat en France.
- > Les échanges se font en anglais avec le directeur de thèse.
- > Des cours de français seront dispensés lors du séjour.
- > Le mémoire de thèse sera rédigé en anglais ainsi que la soutenance de thèse effectuée en anglais.
- > **Le résumé de thèse devra être rédigé en français.**
- En Sciences Humaines et Sociales (Anthropologie, Géographie, Histoire, Linguistique, Philosophie, Psychologie), un niveau de français (généralement B1 ou B2 du cadre européen des langues) est requis.
- Et au cas par cas pour les disciplines suivantes : commerce, marketing, sciences politiques, communication, droit.

L'INSCRIPTION

EN DOCTORAT

L'accès au Doctorat est un processus sélectif.

Les candidats doivent :

- > être titulaires d'un diplôme de grade Master ou équivalent (Baccalauréat + 5 années ; 300 ECTS¹) ;
- > disposer d'un financement d'au moins 3 ans (1000 euros/mois minimum), sauf pour les sciences humaines et sociales ;
- > avoir un niveau minimum d'anglais ou/et de français.

Le processus de sélection implique le directeur du projet doctoral et l'école Doctorale, chaque école ayant sa propre politique de recrutement.

> ADMISSION

L'admission se fait sur proposition d'un projet de recherche piloté par un directeur de recherche.

Du fait de l'obligation de financement souvent rattachée à l'admission, le sujet de recherche est maintenant le plus souvent proposé par les acteurs de la formation en fonction du financement possible : Écoles Doctorales, laboratoires de recherche, programmes de recherche nationaux, européens ou internationaux, entreprises...

En sciences « exactes » -Physique, Chimie, Mathématiques, Biologie, Sciences de l'Ingénieur- où **le financement est un requis** : le candidat peut postuler directement sur un sujet proposé par un directeur de thèse et ces sujets sont souvent déjà financés.

En Sciences Humaines et Sociales -Histoire, droit, sciences politiques, philosophie, géographie, etc.- où **le financement n'est pas forcément un requis**, il est toujours possible de proposer un sujet à un directeur de recherche qui le portera à la validation de l'École Doctorale.

> FRAIS D'INSCRIPTION

Frais d'inscription annuels : 391€

> VISA

Le type de visa dépend de l'organisation du séjour doctoral

• **Visa long séjour (VLS) mention «passeport talent – chercheur»**

Destiné aux titulaires d'un diplôme de niveau Master et ayant signé une convention d'accueil avec un organisme de recherche, il concerne les doctorants étrangers bénéficiant d'un contrat doctoral en France.

• **Visa long séjour valant titre de séjour (VLS-TS) - La carte de séjour pluriannuelle (CSP)**

Pour les doctorants non salariés, ce visa est accordé pour des études en France avec des moyens d'existence suffisants. La carte de séjour pluriannuelle est délivrée à la fin de la première année d'études en France avec une durée de validité de 2 à 4 ans, dépendant du cycle d'études.

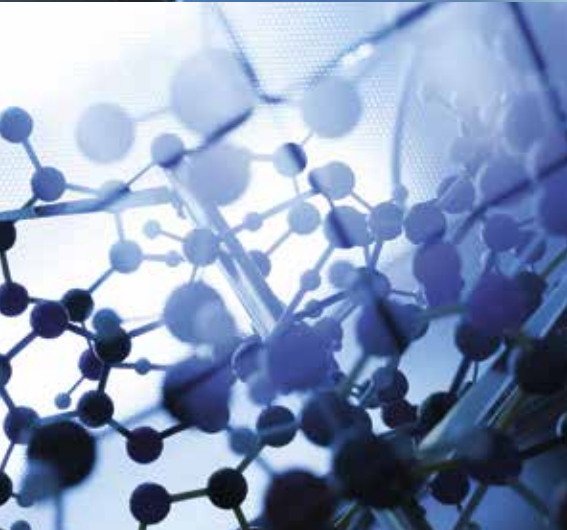
Plus d'informations :

<https://france-visas.gouv.fr>

www.campusfrance.org > S'organiser > Demander son visa/son titre de séjour

¹ **ECTS (European Credit Transfer System) :**

système européen de transfert de crédits capitalisable et transférable en Europe (60 ECTS pour une année).



> S'INSCRIRE : MODE D'EMPLOI

- Identifier le domaine scientifique et la spécialisation liés au Master
- Identifier les Écoles Doctorales et les organismes de recherche concernés par ce thème
- Visiter leurs sites pour postuler sur les offres en ligne ou proposer un sujet de thèse
- Contacter le directeur de thèse
- Trouver un financement ou vérifier que le sujet est bien financé
- Après accord sur le sujet de thèse, postuler auprès de l'École Doctorale
- Après acceptation de l'École Doctorale et du directeur de thèse, signer la Charte des thèses

LE CHOIX

DU CADRE

DOCTORAL

> **LE DOCTORAT PLEIN** : 1 unité de recherche, 1 directeur de thèse ; inscription et soutenance dans l'établissement accrédité à délivrer le Doctorat, un Doctorat français.

> **LE DOCTORAT EN CO-DIRECTION** : 2 unités de recherche dont au moins une française (peut concerner 2 unités de recherche française ou même 2 directeurs d'un même laboratoire), 2 directeurs de thèse ; inscription dans une seule université, soutenance dans l'une des 2 universités, un Doctorat français.

> **LE DOCTORAT EN CO-TUTELLE** :

1 unité de recherche française et une unité de recherche étrangère, 2 directeurs de recherche, inscription dans les 2 universités avec une convention établissant les modalités de la cotutelle ; soutenance dans l'une des 2 universités, 1 diplôme de Docteur conféré conjointement par les deux établissements (diplôme conjoint) ou 2 diplômes de Docteur conféré par chacun d'entre eux (double diplôme).

Plus d'informations : fiche diplôme "Les cotutelles internationales de thèse".

www.campusfrance.org >Ressources documentaires
> Offre de formation, domaines d'études et de recherche
> Fiches diplômes

> **LE DOCTORAT EN ENTREPRISE : LE CONTRAT CIFRE**

Le dispositif CIFRE - Conventions Industrielles de Formation par la Recherche - géré par l'ANRT, Agence Nationale de la Recherche et de la Technologie, subventionne toute entreprise de droit français qui embauche un doctorant pour le placer au cœur d'une collaboration de recherche avec un laboratoire public pour la soutenance d'une thèse en trois ans.

L'entreprise propose une mission de recherche stratégique qui constituera l'objet de la thèse du salarié-doctorant.

Le laboratoire de recherche encadre les travaux du salarié-doctorant qui est inscrit dans l'École Doctorale de rattachement du laboratoire.

Certaines offres peuvent être dédiées à des pays cibles (CIFRE Inde, Maroc, ...) ou à des programmes spécifiques (CIFRE EITDigital, ...)

www.anrt.asso.fr/fr/cifre-7843

> **V.A.E. EN DOCTORAT**

Il est possible d'obtenir un Doctorat en V.A.E. (validation des acquis de l'expérience). Pour ce faire, il faut s'adresser à l'école doctorale qui délivrera le diplôme. **www.vae.gouv.fr**

NOUVEAU

Le Doctorat est désormais inscrit au Registre National des Certifications Professionnelles (RNCP) ce qui facilite la reconnaissance des compétences acquises par le doctorant au cours de son projet de recherche.
http://www.cncp.fr

> LE CONTRAT DOCTORAL

reconnaissance de la professionnalisation de la formation doctorale

Le contrat doctoral est un contrat ouvert à tous les étudiants en thèse, il est d'une durée de 3 ans avec une rémunération d'un minimum garanti (1 758 euros brut par mois). Identique pour tous les établissements de recherche et d'enseignement supérieur, il est du ressort de l'École Doctorale. Ce contrat doctoral apporte toutes les garanties sociales d'un vrai contrat de travail, conforme au droit public et renforce la dimension d'expérience professionnelle de recherche attachée à la formation doctorale.





> TROUVER UN SUJET DE THÈSE, UNE ÉCOLE DOCTORALE, UN FINANCEMENT LE PORTAIL DE LA RECHERCHE

Un accès unique d'information pour un projet de recherche :

- Un annuaire des Écoles Doctorales : moteur de recherche qui permet d'identifier rapidement l'École Doctorale et le laboratoire concernés par votre thème de recherche et d'accéder aux informations utiles : contacts, liens, axes de recherche, critères et contacts pour l'admission, dispositifs d'accueil, financements, dimension internationale, coordonnées des laboratoires de recherche associés...
- Une mutualisation des offres financées ou non, actuellement proposées sur les sites des Écoles Doctorales, organismes de recherche et autres acteurs de la recherche (Doctorats, Postdocs, stages Master recherche).

<http://ecolesdoctorales.campusfrance.org/fr/phd/offers>

Les candidats inscrits peuvent recevoir des alertes dès qu'un sujet correspondant à leurs critères est posté.

- Une présentation des programmes de financement européens et internationaux
- Information et contacts des organismes de recherche et laboratoires
- Information sur l'actualité de la recherche en France
- Des informations et des fiches Campus France :
 - > Écoles Doctorales : descriptif de l'École Doctorale, contacts, laboratoires, informations pratiques sur la préparation de thèse ;
 - > Fiches Diplômes : Cotutelle internationale de thèse ; la formation doctorale ;
 - > Fiches Recherche : présentation des domaines de recherche et de leur organisation et de leur actualité.

www.campusfrance.org

> Chercheurs ; ou > Ressources documentaires

> TROUVER UN SUJET DE THÈSE, UNE ÉCOLE DOCTORALE, UN FINANCEMENT

> OFFRES DE THÈSE

Les offres de thèse sont proposées sur de nombreux sites :

- Les sites des Écoles Doctorales et des organismes de recherche
- Les offres CIFRE pour un Doctorat en entreprise :
www.anrt.asso.fr/fr/cifre-7843
- Le réseau des Écoles Doctorales, ADUM :
www.adum.fr rassemble les appels à projets et les offres de thèse
- Les programmes de financement de l'Union Européenne
<https://euraxess.ec.europa.eu>
- Le portail de la Recherche de Campus France destiné aux étudiants internationaux. Il a pour vocation d'être un point d'accès unique pour préparer un séjour de recherche en France.

www.campusfrance.org > Chercheurs

BON À SAVOIR

L'Association ABG se donne pour objectif d'accompagner l'évolution professionnelle des docteurs (PhD). Elle propose des formations pour les doctorants et docteurs et met également à disposition sur son site internet des offres d'emploi, des sujets de Doctorat et de Master 2, ainsi qu'une CVthèque de candidats issus de toutes disciplines scientifiques.

www.abg.asso.fr/fr www.mydocpro.org/fr



FINANCEMENT

Reconnue comme une expérience professionnelle de recherche, la majorité des doctorants français bénéficient d'un contrat de travail et doivent être financés.

> TYPES DE FINANCEMENT, PLUSIEURS OPTIONS SONT POSSIBLES

1/ Financement par l'établissement d'accueil : chaque année les Écoles Doctorales, les laboratoires, les organismes de recherche, les entreprises proposent des sujets de thèse financés sur leur site.

> Contrat doctoral : l'École Doctorale finance le sujet de thèse identifié, soit à partir de ses budgets de recherche soit en complétant l'apport du doctorant.

> Contrat d'organismes de recherche (CNES, CNRS, CEA, etc.) : le sujet est financé par l'organisme de recherche.

2/ Financement par les gouvernements des pays d'origine : certains gouvernements mettent en place des programmes de financements de Doctorat. Information à l'Ambassade de France de votre pays.

3/ Financement par le doctorat européen conjoint (*European Joint Doctorate*)

<http://ec.europa.eu>

4/ Financement dans le cadre d'un contrat CIFRE

www.anrt.asso.fr/fr/cifre-7843

5/ Financement personnel : postuler en spécifiant le financement personnel.

LIENS UTILES

Contrats doctoraux :

www.etudiant.gouv.fr/cid96370/contrats-doctoraux.html

Guide du financement publié par l'Andès (Association Nationale des Docteurs) :

<http://financements.andes.asso.fr/guide-des-financements>

Le portail Recherche de Campus France

www.campusfrance.org > Chercheurs

> LE PROGRAMME DE BOURSES D'EXCELLENCE EIFFEL (VOLET DOCTORAT)

Ce programme, développé et financé par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), est destiné à soutenir l'action de recrutement à l'international des établissements d'enseignement supérieur français. Les établissements qui présentent des candidats s'engagent impérativement à les inscrire dans la formation demandée s'ils obtiennent la bourse Eiffel. Ce programme s'applique à quatre domaines d'études prioritaires : sciences, économie et gestion, droit et sciences politiques. Il autorise une mobilité de dix mois dans le cadre d'une cotutelle ou codirection de thèse (de préférence la 2^e ou 3^e année du Doctorat). Le programme Eiffel est un outil d'excellence mis à la disposition des établissements français pour recruter les meilleurs doctorants étrangers.

www.campusfrance.org/fr/le-programme-de-bourses-d-excellence-eiffel

LE

POST-DOC

Après une thèse de Doctorat, un contrat de post-doctorat en France constitue une première expérience professionnelle de chercheur, valorisante pour la poursuite de carrière.

Le contrat de post-doc, contrat à durée déterminé, est destiné à un chercheur titulaire d'une thèse de Doctorat (généralement depuis moins de dix ans) pour mener sur un temps court (entre 12 et 24 mois en général) une activité de recherche.

Durant ce séjour, le post-doctorant est chercheur à part entière dans le laboratoire de recherche et participe pleinement aux activités associées à la recherche : publications d'articles, participation à des séminaires, participation à des conférences.

> LA MOBILITÉ DES CHERCHEURS EN SÉJOURS COURTS

Séjour de recherche dans un laboratoire, mobilité pour un travail de recherche coopératif, conférences, écoles d'été... la mobilité sur des périodes courtes constitue une part importante du travail du chercheur. Si ces séjours peuvent être financés par le laboratoire de recherche d'origine, il existe cependant des bourses spécifiques.

- Bourses de mobilité par pays : renseignements à l'Ambassade de France
- Bourses IFRE, unités mixtes internationales du CNRS : www.ifre.fr/bourses
- Bourses AUF : www.auf.org

> TROUVER UN CONTRAT DE POST-DOC

Tous les organismes de recherche, les laboratoires des universités et les départements R&D des entreprises proposent annuellement des contrats de post-docs sur leur site.

De nombreux sites rassemblent les offres, parfois sur des domaines spécifiques ou des aires géographiques

FRANCE

> Association Bernard Gregory (ABG)
www.abg.asso.fr

> Indeed plateforme de recherche de postes :
www.indeed.fr >post-docs

> Opération Postes, plateforme animée par des enseignants-chercheurs en Mathématiques
<http://postes.smai.emath.fr/postdoc/> (Mathématiques)

> Le portail recherche de Campus France
www.campusfrance.org > Chercheurs

EUROPE

> Academic Positions, le portail de l'emploi pour les postes universitaires et de recherche en Europe du Nord et centrale :
<http://academicpositions.fr>

> Research Science Jobs and Postdocs in Europe :
www.eurosciencejobs.com/job_search

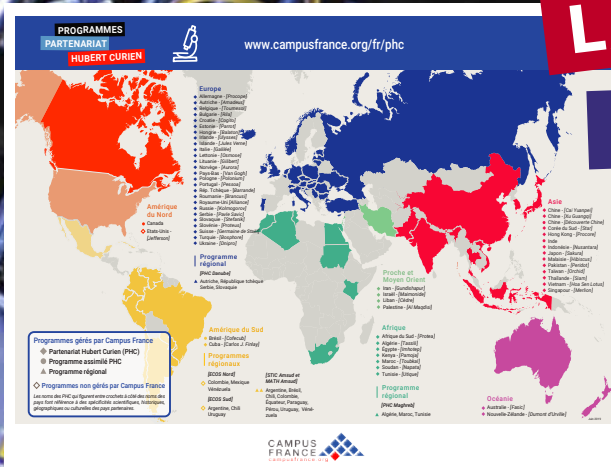
MONDE

EURAXESS, initiative européenne, qui a pour vocation d'accompagner les chercheurs en mobilité, a développé une plateforme de publication d'offres de poste et de financement à l'international

EURAXESS Jobs <https://euraxess.ec.europa.eu/jobs>
www.lifescience.net

<http://jobs.sciencecareers.org>

LA MOBILITÉ DES CHERCHEURS



> LES PARTENARIATS HUBERT CURIEN (PHC), UNE INITIATIVE FRANÇAISE DE SOUTIEN À LA MOBILITÉ DES CHERCHEURS INTERNATIONAUX

Financés à parité par la France et le partenaire étranger, gérés par l'Agence Campus France, les PHC contribuent au renforcement des échanges scientifiques et technologiques d'excellence. Les budgets alloués aux équipes de recherche sont destinés à financer la mobilité des chercheurs engagés dans le projet de recherche (transport et séjour).

Ces programmes agissent comme tremplin pour développer, parfois même initier un projet de recherche. Ils s'adressent à des laboratoires de recherche publics ou privés, scientifiques ou industriels, ils concernent tous les domaines scientifiques.

Les financements sont accordés pour une durée de un à deux ans.

Campus France gère également différents programmes de mobilité recherche ciblés par zone géographique : COFECUB Brésil, STIC-Asie...

Toutes les infos :

www.campusfrance.org

>Chercheurs >Programmes de recherche

SOURCES

- Ministère de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
www.enseignementsup-recherche.gouv.fr
- Arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de Doctorat www.legifrance.gouv.fr
- Conférence des Présidents d'Universités (CPU) : www.cpu.fr
- Sites des organismes de Recherche
- Sites des universités
- Sites des organismes et des associations
- Médiathèques du CNRS et de l'INRA

> LES PRÉ-DOCS

À l'international, le standard « *doctoral training* » ou « *PhD training* » semble s'être imposé (Royaume-Uni, Belgique, Norvège, ...). Ces séjours de recherche courts, expériences de recherche et préparation au Doctorat, permettent au futur doctorant d'appréhender le travail de recherche et au directeur de laboratoire de tester la future candidature.

Peu présents en France, quelques programmes commencent à se mettre en place.

- La Fondation Sciences Mathématiques de Paris fédère 14 laboratoires de sciences mathématiques et réunit plus de 1800 chercheurs, parmi lesquels 5 médaillés Fields. À côté des classiques offres de doctorats ou post-doctorats, elle propose des séjours pré-docs.
www.sciencesmaths-paris.fr/en/the-foundations-research-chair-244.htm
- FIER, *French international experience in research* :
www.nplusi.com/public/fr/le-programme-predoctoral-fier-doc



> LES ÉCOLES D'ÉTÉ



Ces écoles thématiques, organisées annuellement par les organismes de recherche, les universités, les laboratoires, visent à développer l'interdisciplinarité autour de thématiques scientifiques pointues. Elles constituent des temps de transmission de savoirs fondamentaux et d'échange d'idées entre les chercheurs.

Ces écoles font aussi largement appel à des conférenciers extérieurs français ou étrangers.

Le CNRS en propose plus d'une centaine par an, informations sur le site : www.cnrs.fr

Campus France : Écoles d'été France Excellence – contact : phdsummerschool@campusfrance.org

Autres exemples :

Centre national d'études spatiales (CNES) : www.cnes.fr > Nous rejoindre > École d'été d'Alpbach 2017

École d'été École des hautes études en sciences sociales (EHESS) :

www.ehess.fr/fr/types-d-evenements/école-d-été

Université Grenoble Alpes, Institut Fourier : www-fourier.ujf-grenoble.fr > activités scientifiques

L'EUROPE DE LA RECHERCHE

L'Union européenne est extrêmement active dans le domaine de la recherche et finance de nombreuses actions destinées à favoriser la mobilité internationale des chercheurs. Voici quelques uns de ses programmes ou actions.

> LE CONSEIL EUROPÉEN DE LA RECHERCHE

Le Conseil européen de la Recherche est un organe de l'Union européenne chargé de coordonner les efforts de la recherche entre les États membres de l'UE et la première agence de financement pan-européenne.

> LES ACTIONS MARIE SKŁODOSWKA-CURIE

Le programme cadre de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation comprend les Actions Marie Skłodowska-Curie (MSCA), initiatives d'excellence pour le développement de la carrière des chercheurs européens et du monde entier. Plusieurs actions soutiennent la mobilité internationale des chercheurs, que ce soit au niveau doctoral ou au niveau postdoctoral.

<http://ec.europa.eu/research/mariecurieactions>

> LES INFRASTRUCTURES DE RECHERCHE

Le développement d'infrastructures de recherche I.R. d'excellence figure parmi les objectifs du programme Horizon 2020. Il s'agit de produire des connaissances de haut niveau et d'attirer les talents de tous les pays partenaires.

> HORIZON 2020 ET PCRI : DES OPPORTUNITÉS POUR LES JEUNES CHERCHEURS

Horizon 2020, le programme de financement de la recherche et de l'innovation de l'Union européenne pour la période 2014-2020, s'est donné pour objectif de financer des projets interdisciplinaires autour de trois priorités : l'excellence scientifique, la primauté industrielle et les défis sociétaux.

Le prochain cadre financier pluriannuel de l'Union européenne (PCRI) qui couvrira la période 2021-2027 est en cours de négociation entre les pays participants. Il s'articulera autour de trois projets : « Science ouverte », « Défis mondiaux et compétitivité industrielle » et « Innovation ouverte ».

> AUTRES EXEMPLES DE PROGRAMMES

TECHNOLOGIES FUTURES ET ÉMERGENTES (FET)

Le programme FET (*Future Emerging Technology* - Technologie future et émergente) fait partie du volet destiné à soutenir « l'Excellence scientifique » dans le cadre du programme Horizon 2020. L'esprit du programme FET est de faire de l'Europe l'espace le plus attractif pour la recherche collaborative et interdisciplinaire.

EURATOM

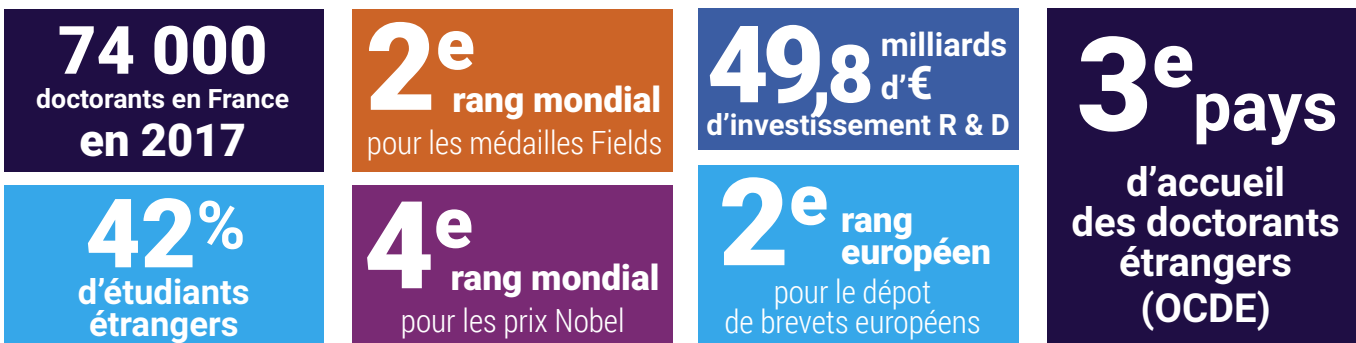
Ce programme relatif à la fission, la radioprotection et la fusion du programme de recherche nucléaire contient différents sujets dont la formation

<https://ec.europa.eu/info/funding-tenders>

Pour plus d'informations

- Site de la commission européenne : <http://ec.europa.eu>
- Portail français du programme européen pour la recherche et l'innovation : www.horizon2020.gouv.fr

LA RECHERCHE EN FRANCE EN CHIFFRES



CAMPUS FRANCE EN CHIFFRES

